

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 40

Artikel: 2me Concours suisse des meilleurs films d'amateurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-732902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bientôt le plus grand événement de la saison

Errol Flynn Olivia de Havilland

dans

Capitaine Blood

WARNER BROS, FIRST NATIONAL FILMS, Inc.



Sous le signe de la poire !

Sous ce titre, M. l'Abbé A. Marcel Chamoin, directeur-adjoint au "Courrier de Genève", critique cinématographique dont l'autorité est fort importante dans les milieux catholiques de la Suisse romande, écrit dans son journal l'article suivant qu'il est bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Le sort en est jeté : Le dernier film de Charlot va enfin passer sur les écrans d'Europe. Nous sommes un très grand nombre à attendre cette bande avec une réelle impatience... puisqu'elle devait sortir pour Noël 1935 et que certains raisons, que nous ne connaissons pas, en ont retardé l'exécution. C'est qu'aussi bien le Prince du Muet a poussé son mutisme un peu loin et que, depuis 1930, il n'a rien produit !

Les raisons de ce silence ont été tenues secrètes ou voilées pudiquement d'une obscure légende. En fait, les gens bien renseignés disent que ce qui a éloigné Charlot des feux des sunlights, ce sont des aventures sentimentales, terminées par une liaison plus ou moins matrimoniale avec Paulette Goddard, la vedette de son dernier film.

Ses démentés avec ses différentes femmes et ses flirts scandaleux ne regardent pas le grand public qui n'a à juger que des films produits par son réel génie. Et je serais le dernier à en parler, on le pense bien, si son incapacité notoire de produire quelque chose d'intéressant ne regardait pas le public en tout premier lieu.

Car les prétentions financières de Charlie Chaplin, qui aime à rappeler qu'il était un obscur et pauvre petit juif de Whitechapel, ne correspondent en rien avec cette apparente commiseration pour les faibles et les humbles. Ce véritable scandale a commencé depuis que Charlie Chaplin réduisit sa production à un film par an. « City Lights » passa à Londres avec des conditions draconiennes : le Dominion Théâtre le contracta pour une période de vingt semaines, à un pourcentage de 60 %, avec un minimum de 40.000 livres, soit à l'époque un million de francs suisses !

Pour justifier un tel pressurage, on nous dit que Charlot engage dans un film toute sa fortune. Or, cela ne justifie rien. Car, si tous les metteurs en scène ou producteurs travaillaient à un tel ralenti, ils seraient sur la paille ; et avec eux tous les professionnels du cinéma. Si l'Art était la seule cause de ces périodes de long que infécondité, on pourrait argumenter et dire que le Cinéma a tout à gagner à cette épuratoire, à cette maturité lente qui conduit au chef-d'œuvre. Mais, je le répète, l'Art avec un grand A n'a rien à faire ici en l'occurrence. Celui qui s'est appelé lui-même un « pantin sentimental », prend le public pour une poire intente et qui palatera tous les frais de ses difficultés extramatrimoniales !

Je l'ai déjà écrit ici : on se prépare tout doucement à renouveler le coup de force à Genève même. Charlie Chaplin offre « Les Temps Modernes » au 60 % et avec une garantie de 50.000 fr. suisses. C'est un vrai scandale qui conduira le cinéma genevois à la ruine et à l'exploitation du « navet » en série ! Car les extravagantes garanties réclamées pour les grands films poussent de plus en plus les loueurs à contracter des films sans valeur artistique, des navets et qui, souvent, sont des saletés, parce que les conditions commerciales sont plus avantageuses. Depuis la rentrée de septembre, le fait est patent à Genève : à de rares exceptions, la production que l'on nous présente est nettement inférieure à celle de ces années passées. La finance étouffe le cinéma. Et comme, en définitive, c'est le public qui paie les pots cassés, nous avons le droit de protester très fort et de jeter un cri d'alarme.

Si les directeurs de salles à Genève ne sont pas des poires et s'ils entendent servir leurs intérêts et ceux du public qui les fait vivre, ils doivent former un bloc de résistance contre les prétentions goulues du grand mimus de Hollywood. L'argent de Genève est trop dur à gagner pour qu'il serve uniquement les fantaisies d'un paresseux de génie ! A.M.C.

Ajoutons simplement que les directeurs de cinémas assez « poires » pour payer du 50 % et même du 60 % pour la dernière œuvre — en grande partie MÛETTE, ne Poubions pas — de Charlot, seront mal venus, après leur exploit, de venir se plaindre de la dureté des temps et de la cherté des films. Et si les autorités fiscales donnent un nouveau tour de vis, ils ne l'auront certes pas volé. Malheureusement, comme toujours, la corporation cinématographique tout entière risque de payer cher l'incurable hêtise de quelques-uns.

A la Compagnie générale

Y compris le solde de 17.158 fr. 01 reporté de 1934, le compte de profits et pertes de la Compagnie générale de cinématographie S. A., à Zurich, présente, pour l'exercice 1935, un solde actif disponible de 146.516 fr. 06, dont est fait l'emploi suivant : 120.000 fr. au capital-actions (2,4 millions), sous la forme d'un dividende de 5 %, 20.000 fr. à la réserve, ainsi portés à 200.000 fr., et 6516 fr. 06 à compte nouveau.

L'exercice 1935 a marqué un nouveau recul dans les recettes cinématographiques. Ce recul est attribué à la diminution des revenus des différents cercles de la population et à un fort recul dans la qualité de la plupart des films mis dans le commerce. La situation précaire de l'industrie cinématographique est aggravée par la construction de nouvelles salles. Les démarches faites auprès de l'autorité fédérale pour obtenir une restriction dans ce domaine sont restées sans résultat. Même dans des localités gravement atteintes par la crise, comme La Chaux-de-Fonds, et dans une ville saturée de salles comme Zurich, se sont ouverts de nouveaux cinémas, même avec l'aide financière de l'Etat, ce qui augmente une âpre concurrence. Dans l'intérêt de leur rentabilité, le nombre des cinémas doit être réduit.

Autour des Studios

Tout le monde s'inscrit !

Désireux de se rendre compte, écrit le « Droit du Peuple » des possibilités de la contrée de Montreux pour assurer la figuration qu'exige un studio, les initiateurs viennent de lancer un appel à la population.

Les signatures affluent et déjà près d'un millier de personnes sont disposées à remplir un rôle de figurant. Et tous ne se sont pas encore annoncés ! N'avons-nous pas, à Montreux, une foule d'éléments épais, faits sur mesure pour ce genre de travail ? D'authentiques et vieillottes princesses russes, de magnifiques cosques à Gion ; des fascistes romains, bottés et de pure race ; le Front national, ces jeunes matous en mal d'amour ; sans oublier les historiques chèvres de Gandhi ! De ce côté-là, messieurs de Berne, nous sommes montés !

La « cinématographie » est une maladie en passe de ravager plus d'un cœur ! En sont déjà atteints des « papas » don Juan, de vieilles filles encore très vertes ; des collégiennes romanesques, des gamins, aventuriers précoces et pas mal de ratés ! Maladie dangereuse ? Nous ne le pensons pas, car tous ces braves gens aux idées fixes risquent fort, dans leur course aux chimères, de buter lourdement contre un bec de gaz, ce qui aura pour effet heureux de les ramener immédiatement sur le terrain solide des réalités.

Les couturières sans « patron », les matelassiers « plumés », les cafetiers « grillés », les confiseurs « confits », les chasseurs d'hôtel sans « gibier », les musiciens acablés de « notes », les braves gens ayant « compte ouvert » à l'Office des poursuites, ceux qui, par sûreté, avaient déposé leurs « souvenirs » à la Banque de Montreux, tout ce monde, dis-je, formant la grande famille montreuilloise, parle sans cesse, à l'église, dans la rue, au café, au stade, en famille, de l'éventuelle industrie du cinéma, appelée à sauver Montreux. On espère beaucoup d'elle ; peut-être trop ?

2me concours suisse des meilleurs films d'amateurs

La Fédération suisse des clubs de cinéamateurs, fondée en juillet 1935, vient de lancer son deuxième concours suisse des meilleurs films d'amateurs, dont le but est de sélectionner, dans la production indigène, les meilleurs films d'amateurs de format étroit (8, 9,5 et 16 mm.) en vue de les envoyer après présentation au public lors des séances de projections dans les villes principales de la Suisse, pour participer aux grands concours internationaux à l'étranger. De nombreux prix de valeur ont été offerts par les firmes de la branche cinématographique pour récompenser cet effort méritoire dans le mouvement du cinéma d'amateur.

Un film sur la circulation à Lausanne

L'attention des Lausannois a été attirée ces jours derniers par des attroupements à différents carrefours de la ville. On était en train de procéder à des prises de vues cinématographiques. Il s'agit de la préparation d'un film sur la circulation, destiné spécialement aux enfants des écoles. Il est tourné par M. Bolsky, ingénieur, pour la direction de police et Pro Juventute, qui poursuivent en collaboration leur croisade contre les accidents de la route.

Quoi de neuf ?

C'était il y a quelques années. Je rencontrai mon ami Lepassant, que je n'avais pas vu depuis longtemps. Nous avons parlé de cinéma et je demandai à Lepassant s'il avait vu beaucoup de films. Il m'en cita quelques-uns : « Oui, dit-il, j'ai vu le « Golem », « Mayerling », « Anna Karenine », « La Terre qui meurt », « Michel Strogoff », « Le roman d'un Spahi », « Le roman d'un jeune homme pauvre », « Tarass Boulba », « Les Misérables », « Beauté noire », « Les mutinés de l'« Eisen », « Le passager », « Les bateliers de la Volga », « La marraine de Charley », puis...
J'interrompis Lepassant pour le féliciter de s'intéresser à un art supérieur.
Je le retrouvai hier et nous avons encore parlé de cinéma. Il me dit : « J'ai vu, ces temps derniers, « Anna Karenine », « Les Misérables », « La marraine de Charley », « Mayerling » ; je vais voir bientôt « Tarass Boulba », « Beauté noire », « Les mutinés de l'« Eisen », « Le passager »...
— Et, à part ça, répliquai-je, quoi de neuf ?

Lugano

Dopo la chiusura dei cinema di Nizza non seguirà quella dei cinema del canton Ticino ?
I 27 cinema di Nizza che avevano chiuso i loro battenti il giorno 10 gennaio, per un conflitto con la Municipalità nel confronto della grande tassa supplementare del « diritto dei poveri » hanno riaperto le loro sale dopo sette giorni di chiusura in seguito ad un'intesa intervenuta.
I cinema di Nizza si dovevano alla Municipalità, per fronteggiare le esigenze del centro cos-

mopolita, continuasse a prelevare, a crisi estesa anche alla fortunata città rivierasca, il 10 per cento degli introiti anziché il normale 2 per cento oltre la tassa di stato, fatto che riversava 10.000 franchi al giorno dai cinematografi nelle casse dell'amministrazione cittadina.
Di fronte alla richiesta degli esercenti la Municipalità consiglia un aumento dei prezzi d'ingresso con la solita spicciosa convinzione che la tassa la paga il pubblico, e non le aziende. Ma i cinematografi resistevano comprovando che l'aumento dei prezzi, data la rarefazione dei forestieri, avrebbe aggravato lo sbilancio perché diminuiva il concorso degli spettatori.
Il piano finanziario ticinese prevede una tassa erariale del 15 per cento invece dell'attuale del 10 per cento.
Al presidente della Commissione speciale è stata indirizzata, dai dirigenti del Cinema cittadino, una lettera per ottenere che tale aumento di tassa non venga applicato.
Torniamo all'argomento.

Charlot, Apostolo dei poveri !

È con grande indignazione che il pubblico svizzero, grazie al nostro giornale e a qualche nostro collega che ha ben voluto riportare le nostre informazioni, ha potuto venire a conoscenza delle condizioni d'affitto esorbitanti richieste per l'ultimo film di Charlot. Queste pretese rappresentano il 50 ed anche il 60 % dell'incasso con in più garanzie straordinarie.
Noi speriamo che tutti i direttori di cinema respingeranno tali pretese ; essi avranno l'appoggio della stampa, delle autorità e, noi ne siamo certissimi, pure quello dei frequentatori delle sale cinematografiche.